

# RÈGLEMENT DU CONCOURS de KARAOKE de la Fête de la SAINT-JEAN

## 1 - Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **Fête de la Saint-Jean - Os Camponeses Minothos**, domiciliée 15 Rue Emilienne Goumy, 63000 Clermont-Ferrand, représentée par Jean Veloso, Président de l'association, désigné ci-après "l'Organisateur".

## 2 – Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants : les lots seront affichés sur la page du site internet et concerne la finale du Karaoké le 21 juin 2024.

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés. La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

Les lots ne sont pas repris, ou échangeable et ne pourront pas l'être sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

## 3 - Conditions de participation

Le concours de Karaoké de la Fête de la Saint-Jean Saint-Jean est ouvert à tout chanteur et chanteuse. Débutant, amateur, professionnel, si mineur doit fournir une autorisation parentale et si finaliste accompagné des parents. L'inscription est obligatoire et se fait par formulaire sur notre site ou à l'association **Os Camponeses Minothos**, domiciliée 15 Rue Emilienne Goumy, 63000 Clermont-Ferrand.

## 4 - Frais de participation

Le présent **jeu-concours est un jeu gratuit** sans obligation d'achat.

## 5 - Modalités de participation et inscription

- La participation au Karaoké est ouverte à compter du 15 avril 2024 et sera **clôturé le 23 mai 2024**
- Chaque personne ne peut s'inscrire qu'une seule fois.
- L'inscription est **limité à 40 personnes**, dès la réception de 40 inscriptions, celle-ci sera cloturée.

**La participation se déroule selon les modalités suivantes** : Présélection le 24 mai 2024 se déroule à la Casa du Portugal l'association **Os Camponeses Minothos**, domiciliée 15 Rue Emilienne Goumy, 63000 Clermont-Ferrand pour déterminer **10 finalistes**, les modalités de la présélection seront expliqué sur place. Les 10 finalistes vont concourir le 21 juin 2024 pour la fête de la musique et la Fête de la Saint-Jean place du 1er mai à Clermont-Ferrand. Toute personne inscrite et absente à la présélection est éliminée définitivement et ne peut concourir à la finale. Toute personne absente pour la finale est éliminée.

## 6 - Désignation des gagnants

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Un jury est constitué pour l'audition de la présélections, et pour la finale. Les participants sont noté et le total des points définiront la position du candidat, en cas d'ex aequo pour la pré sélection, il devrons rechanter un titre pour les départager. **Les résultats et le choix du jury sont non contestables**. Cet événement ce veux festif, amical, participatif pour ce Karaoké à l'occasion de la fête de la Saint-Jean et de la fête de la musique

2024. L'accès à la présélection et au podium est gratuit et les lots sont aimablement donnés par des entreprises ou achetés par l'association.

Le jury intervenant dans le déroulement du jeu-concours est composé de 4 personnes, femmes, hommes, musiciens chanteur, journaliste, membres de l'association. En cas d'absence de dernière minute il sera remplacé. Le nom et fonction des participants sera annoncé lors de la pré-sélection et finale.

## **7 - Date et modalités de publication des résultats**

Les résultats de la présélection seront communiqués le 24/05/2024, pour la finale le 21/06/2024. Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur.

## **8 - Données personnelles et droit à l'image**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir pour la sélection et la finale.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de un mois et traitées par les personnes suivantes : Le service web de l'association

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante :

[contact@portugaiscamponeses.com](mailto:contact@portugaiscamponeses.com)

Toutes les **personnes participantes à l'événement sont filmées, photographiées** par des journalistes ou d'autres personnes, et donne le droit de diffusion de leur image sur les réseaux sociaux ou la presse. Si la personne qui participe à ce concours veut la confidentialité de son image, elle doit : ne pas s'inscrire, ou quitter l'événement avant son lancement.

## **9 - Communication du règlement**

Le présent règlement est mis en ligne sur notre site internet à la page de l'événement et mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au Karaoké et indépendante de tout achat. La participation au Karaoké de la Saint-Jean suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le Président : Jean Véloso